

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi deuxième jour de mars deux mille vingt, à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marc Moses, conseiller
 Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante
 Jean-François Nellis, conseiller
 Wilson Appleby, conseiller

Sont absents : Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Keven Desbois, conseiller

Est aussi présente : Élise Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
 2. Motion de félicitations service incendie;
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;
 5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 février 2020;
 6. Finances /comptes pour approbation;
 7. Correspondance :
 - 7.1 Remerciements Maison des jeunes;
 - 7.2 Plan d'intervention MTQ;
 - 7.3 Demande don – Fête de la pêche;
 - 7.4 Demande don OGPAC – Quilleton de l'Espoir;
 - 7.5 Demande don – événement Journée de la terre;
 8. Vente pour taxes;
 9. Incitatifs – taxes foncières et droits sur les mutations;
 10. Prix ExcÉlan 2020 – 24^e édition régionale;
 11. URLS – membership 2020-2021;
 12. Projet caserne incendie – garage municipal / mandat services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis et surveillance partielle des travaux;
 13. Projet caserne incendie – garage municipal / paiement facture Pierre Bourdages architecte;
 14. Paiement facture Delisle & Delisle mandat poursuite travaux salle Multifonctionnelle;
 15. Renouvellement des conduites eaux usées et eau potables / préparation cahier des charges
 16. Suivi des dossiers des élus;
 17. Autres sujets :
- Période de questions;
- Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

2. MOTION DE FÉLICITATIONS SERVICE INCENDIE

Des membres du service d'incendie sont présents, car ils souhaitent souligner la générosité des propriétaires du Dépanneur SL.

M. Martin Audet remercie M. Denis Lapointe et Mme Louise Brière pour leurs dons en nourriture faits aux pompiers lors de feu. Leur altruisme est grandement apprécié.

Le maire tient à mentionner le travail des pompiers lors de l'incendie survenu du 18 février. Le service d'incendie a été mis à l'épreuve depuis les derniers mois avec deux feux majeurs, mais le leadership des intervenants a contribué à mettre en œuvre les bonnes interventions.

RÉSOLUTION 020 - 03 - 44

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nadine Arsenault propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec autres sujets ouvert.

Unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 45

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 46

5. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 FÉVRIER 2020

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 février 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 février 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 47

6. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de février 2020 soient acceptés pour un montant global de **182 778.18 \$**. À ce montant, le chèque # 23335, de 2 111.71 \$ est retenu en attendant une discussion à l'ajournement du 16 mars 2020.

Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Unanimité des membres présents.

7. CORRESPONDANCE

7.1 REMERCIEMENTS MAISON DES JEUNES

Une lettre de la Maison des jeunes est transmise à la Municipalité afin de remercier pour le don annuel de 1 250 \$. Ce montant sera consacré à une sortie pour les jeunes.

7.2 PLAN D'INTERVENTION MTQ

Le maire informe que le plan d'intervention du ministère des Transports définissant les travaux prévus cette année a été transmis à la Municipalité. Il y aura trois interventions sur le territoire de Caplan principalement dans la route des Érables.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 48

7.3 DEMANDE DON – FÊTE DE LA PÊCHE

Considérant que l'Association sportive chasse et pêche de la Baie-des-Chaleurs a cédé le volet Fête de la Pêche au Club Lions Paspébiac;

Considérant la demande de don reçue pour la tenue de cette activité;

Considérant que la Municipalité a déjà donné pour cette fête, car des enfants de Caplan y participent;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Caplan fasse un don de 25 \$ au Club Lions Paspébiac pour la Fête de la pêche qui se tiendra en juin prochain;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 49

7.4 DEMANDE DON OGPAC – QUILLETON DE L'ESPOIR

Considérant que l'OGPAC organise annuellement le Quilleton de l'Espoir;

Considérant la demande de don reçu à cet effet;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des membres présents;

Qu'un montant de 75 \$ soit remis par la Municipalité de Caplan à l'OGPAC pour soutenir l'activité du Quilleton de l'Espoir;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 50

7.5 DEMANDE DON – ÉVÈNEMENT JOURNÉE DE LA TERRE

Considérant que les organismes communautaires Femme en mouvement et Environnement Vert Plus (EVP) se sont unis pour préparer une activité soulignant le jour de la terre; et que celle-ci va se tenir à Caplan;

Considérant la demande d'aide financière déposée à cet effet;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents;

Qu'un montant de 75 \$ soit remis par la Municipalité de Caplan aux organismes Femme en mouvement et Environnement Vert Plus pour soutenir l'activité soulignant le jour de la terre qui se tiendra le 19 avril, à la salle Multifonctionnelle;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 51

8. VENTE POUR TAXES

Considérant la transmission des formulaires de vente pour taxes à la MRC de Bonaventure le 17 janvier 2020;

Pour ce motif, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le Conseil municipal mandate Mme Annie Robichaud, directrice générale, ou Mme Élise Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe, à acquérir au nom de la Municipalité de Caplan les immeubles de son territoire non vendus au moment de la vente pour taxes le 9 avril 2020;

Que le montant soumis sera au coût fixé par la MRC (soit le montant des taxes et les frais applicables);

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 52

9. INCITATIFS – TAXES FONCIÈRES ET DROITS SUR LES MUTATIONS

Considérant que la Municipalité doit adopter une résolution pour le versement d'un remboursement de taxes foncières et de droits sur les mutations relatif aux incitatifs;

Pour ce motif, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal accepte de verser un crédit de taxes foncières pour un montant total de 6 757.18 \$ (document de référence : liste déposée suite à la taxation de février 2020);

Que le Conseil municipal accepte de verser un remboursement d'une partie des droits sur les mutations pour un montant total de 412.98 \$;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 53

10. PRIX EXCÉLAN 2020 – 24^E ÉDITION RÉGIONALE

Considérant que l'Unité régionale loisir et sport (URLS) présentera sa 24^e édition des Prix ExcÉlan loisir et sport le 6 juin prochain à Cap-Chat;

Considérant que la Municipalité a prévu remettre ses prix ExcÉlan le 30 avril 2020 et est favorable à participer à l'événement de l'URLS;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal accepte de participer à la 24^e édition des Prix ExcÉlan loisir et sport qui aura lieu à Cap-Chat, le 6 juin prochain;

Que Mme Mélanie Roy soit la personne responsable du dossier des Prix ExcÉlan 2020;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 54

11. URLS – MEMBERSHIP 2020-2021

Considérant la campagne annuelle de membership 2020-2021 par l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM);

Considérant que, comme membre de l'URLS GÎM, la Municipalité de Caplan doit mandater deux représentants pour assister à l'assemblée générale annuelle;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal de Caplan accepte l'adhésion à l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour une cotisation annuelle de 182 \$;

Que Mme Mélanie Roy, directrice des loisirs, et Mme Maude Cyr, citoyenne, soient déléguées à représenter la Municipalité de Caplan à l'assemblée générale annuelle de l'URLS GÎM;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 55

12. PROJET CASERNE INCENDIE – GARAGE MUNICIPAL / MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX

Considérant que la Municipalité de Caplan poursuit ses démarches dans le projet de construction d'une caserne incendie et garage municipal;

Considérant que la Municipalité de Caplan a adopté une Politique de gestion contractuelle qui a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité de Caplan, incluant certaines règles de passation des contrats pour ceux qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Considérant qu'une demande de prix a été faite à Pierre Bourdages, architecte pour les services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux au projet de construction d'une caserne incendie et garage municipal;

Considérant qu'une offre de prix reçu de Pierre Bourdages, architecte est conforme aux exigences de notre demande, selon la recommandation de directrice générale;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal entérine, selon l'analyse et la recommandation de la directrice générale, l'offre de prix pour les services professionnels en architecture de Pierre Bourdages architecte pour la réalisation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux pour le projet de construction d'une caserne incendie et garage municipal au montant forfaitaire pour l'ensemble des activités requises pour remplir le mandat au montant de 58 700 \$, avant les taxes;

Que le devis de demande de prix de services professionnels en architecture, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 56

13. PROJET CASERNE INCENDIE – GARAGE MUNICIPAL / PAIEMENT FACTURE PIERRE BOURDAGES ARCHITECTE

Considérant que la Municipalité a mandaté (résolution 018-05-167) Pierre Bourdages, architecte pour une étude d'avant-projet pour une construction jumelée d'un garage municipal et d'une caserne incendie;

Considérant que suite au dépôt du plan topographique du terrain pour la construction, un ajout au mandat initial a été nécessaire pour des modifications d'orientation du bâtiment sur plans préliminaires;

Considérant que cette modification aux plans était nécessaire pour nous permettre d'aller en appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie et en architecture;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal accepte le paiement de la facture # 16-494-03 au montant final de 1 379.70\$ pour des changements apportés aux plans préliminaires et ainsi un ajout au mandat d'étude d'avant-projet;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 57

14. PAIEMENT FACTURE DELISLE & DELISLE MANDAT POURSUITE TRAVAUX SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Considérant que la Municipalité a mandaté M^e Conrad Delisle à soumettre à la médiation et le cas échéant, à l'arbitrage, les litiges entre la Municipalité et ARPO Groupe-conseil relativement à la réfection et à l'agrandissement de la salle Multifonctionnelle (résol. 018-11-327);

Considérant le travail effectué en date du 31 décembre 2019 au traitement de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal accepte le paiement de la facture # 2564 à Delisle & Delisle au montant de 6 660.26 \$, incluant les taxes, pour le travail effectué jusqu'au 31 décembre 2019 relativement aux litiges entre la Municipalité et ARPO Groupe-conseil au sujet des travaux de réfection et d'agrandissement de la salle Multifonctionnelle;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 03 - 58

15. RENOUELEMENT DES CONDUITES EAUX USÉES ET EAU POTABLES / PRÉPARATION CAHIER DES CHARGES

Considérant que la Municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Plan d'intervention du renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées (10 avril 2018);

Considérant que le Plan d'intervention cible des priorités de renouvellement pour des conduites;

Considérant que la Municipalité est rendue à l'étape de planifier des travaux et que ceux-ci nécessitent l'engagement d'une firme en ingénierie pour la préparation des plans et devis;

Considérant que le directeur des travaux publics peut préparer un cahier des charges ciblant les interventions sur un tronçon prioritaire sur le boulevard Perron Est;

Considérant que la Municipalité désire coordonner ces travaux avec le Ministère des Transports et notre programmation des travaux TECQ 2019-2023;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal mandate le directeur des travaux publics à préparer un cahier des charges pour aller en soumission en services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis relatifs au renouvellement d'un tronçon sur le boulevard Perron Est des conduites d'eau potable et d'égout;

Que les travaux prioritaires ciblés seront exécutés selon l'approbation de la programmation des travaux et la disponibilité financière avec la TECQ 2019-2023;

Adopté.

16. DOSSIERS DES ÉLUS

Des membres du Conseil municipal font un résumé du suivi de leurs dossiers au cours du dernier mois.

M. Wilson Appleby informe de l'importance d'avoir un programme de prévention pour la sécurité au travail.

Mme Lise Castilloux résume divers sujets notamment : le projet du Havre de pêche, l'entente avec la Fabrique, les rénovations de la Mélézière, l'INTER-GYM, la nouvelle réglementation provinciale concernant les chiens.

17. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun sujet à traiter pour le moment, mais ce point demeure ouvert.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions et commentaires furent émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 020 – 03 – 59

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Wilson Appleby, la séance est ajournée au 16 mars à 19 h.

Il est 20 h 58

Unanimité des membres présents.

Lise Castilloux, maire

Élise Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.